MAIRIE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

Compte rendu des délibérations du conseil municipal du 5 avril 2022

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué par Madame Marie-Noëlle LAVILLE, maire, s'est réuni en mairie, en session ordinaire.

Ouverture de la séance : 18 h30

Présents: Mrs ARTO Jean - JAMMES Patrick- PASERO Fabien

Mmes FRANCOIS Johanna - GUILHON Sylvie - LAVILLE Marie-Noëlle - PALIX Fabienne.

Absent(s) excusé(s): DEL GRANDE Stéphane - SAIMMAIME Isabelle. - PAMIES Sophie.

Absent(s): GUILHON Jérémie.

Pouvoirs : DEL GRANDE Stéphane a donné pouvoir à LAVILLE Marie-Noëlle- SAIMMAIME Isabelle a donné pouvoir à FRANCOIS Johanna - PAMIES Sophie a donné pouvoir à GUILHON Sylvie.

Secrétaire de séance : ARTO Jean

Points à l'ordre du jour

En préambule Madame la maire informe les conseillers de la présence de Mme Gros secrétaire de mairie qui assurera la présentation technique du compte administratif.

1. APPROBATION du PV du 24 février 2022

Le PV est adopté à l'unanimité

2. DELIBERATIONS

I. Budget communal 2021 :

Compte de gestion 2021 commune

Madame le maire informe le conseil municipal que le compte de gestion établi par Mme Dewevre trésorière est conforme aux écritures budgétaires de la commune.

Le compte de gestion commune 2021 est voté et approuvé par le conseil municipal à l'unanimité par 10 voix pour ,0 contre ,0 abstentions.

Compte administratif 2021 commune

Les comptes de l'exercice sont présentés par Mme Gros et retracés dans les deux tableaux ciaprès :

COMPTE AD	MINISTRATIF 2021 - I	NVESTISSEMENT - C	OMMUNE
	DEPENSES	RECETTES	
Réalisé	140 703 ,21	141 022,05	
Restes à réaliser	16 469,05	41257,19	
Résultat de clôture			318,84

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - FONCTIONNEMENT - COMMUNE			
	DEPENSES	RECETTES	
Réalisé	301 940 ,51	386 530,09	
Restes à réaliser	0,00	0,00	
Résultat de clôture			84 589,58

Madame la maire quitte la salle du conseil.

L'appel au vote étant effectué par Jean ARTO premier adjoint, le conseil municipal approuve le compte administratif commune à l'unanimité par 9 voix pour, 0 contre, 0 abstentions.

> Affectation des résultats

A la clôture de l'exercice l'excédent de fonctionnement est de 84 589, 58 € (quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante-huit centimes).

Madame la maire propose de les affecter au budget fonctionnement 2022.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas affecter l'excédent de fonctionnement 2021 en investissement.

L'excèdent de fonctionnement de 84 589, 58 € et l'excédent d'investissement de 318,84 € seront reportés au budget 2022 par section.

Le report au budget 2022 par section de l'excédent de fonctionnement de 84 589, 58 € et de l'excédent d'investissement de 318,84 € est adopté à l'unanimité par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstentions.

II. Budget assainissement 2021:

Compte de gestion 2021 assainissement

Madame le maire informe le conseil municipal que le compte de gestion établi par Mme Dewevre trésorière est conforme aux écritures budgétaires de la commune.

Le compte de gestion assainissement 2021 est voté et approuvé par le conseil municipal à l'unanimité par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstentions.

> Compte administratif assainissement

Les comptes de l'exercice sont présentés par Mme Gros et retracés dans les deux tableaux ciaprès :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - INVESTISSEMENT - ASSAINISSEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	
Réalisé	21 184 ,03	73 252,63	
Restes à réaliser	0,00	0,00	
Résultat de clôture			52 068,60

COMPTE A	DMINISTRATIF 2021 -	FONCTIONNEMENT - AS	SSAINISSEMENT
	DEPENSES	RECETTES	
Réalisé	30 307,53	31 355,61	
Restes à réaliser	0,00	0,00	
Résultat de clôture			1048,08

Madame la maire quitte la salle du conseil.

L'appel au vote étant effectué par Jean ARTO premier adjoint, le conseil municipal approuve le compte administratif commune à l'unanimité par 9 voix pour,0 contre,0 abstentions.

Affectation des résultats

À la clôture de l'exercice l'excédent de fonctionnement est de 1048,08 € (mille quarante-huit euros et huit centimes).

Madame la maire propose de les affecter au budget fonctionnement assainissement 2022

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas affecter l'excédent de fonctionnement 2021 en investissement.

L'excédent de fonctionnement de 1048,08 € et l'excédent d'investissement de 52 068,60 € seront reportés au budget 2022 par section.

Le report au budget 2022 par section de l'excédent de fonctionnement de 1048,08 € et de l'excédent d'investissement de 52 068,60 € est adopté à l'unanimité par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstentions.

3. CLECT : transfert de charges liée à la prise de compétence mobilité,

la réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 15 mars 2022 a approuvé à l'unanimité le rapport d'évaluation du transfert des charges de la commune de Le Teil à la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron dans le cadre de la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » à compter du 1^{er} juillet 2021.Le conseil municipal est amené à débattre et à délibérer sur ce transfert de charges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité par : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstentions :

- -APPROUVE le rapport d'évaluation 2022 de la CLECT,
- -PREND ACTE que le calcul des attributions de compensation découlera de ce rapport,
- -DONNE POUVOIR au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

4. Constitution de la commission d'appel d'offres

Madame la Maire propose aux membres présents de l'organe délibérant de bien vouloir procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres compétente en matière de marchés publics.

La liste composée des candidats suivants est présentée :

<u>Titulaires</u>	Suppléants	
ARTO Jean	FRANCOIS Johanna	
GUILHON Sylvie	JAMMES Patrick	
PAMIES Sophie	PASERO Fabien	

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement.

Nombre de votants :10 Suffrages exprimés : 10

En conséquence, outre la Maire membre de droit ont été élus comme délégués titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'offres de la commune les candidats de la liste précitée.

ARTO Jean 10 voix pour
GUILHON Sylvie 10 voix pour
PAMIES Sophie 10 voix pour
FRANCOIS Johanna 10 voix pour
JAMMES Patrick 10 voix pour
PASERO Fabien 10 voix pour

5. Maitrise d'œuvre pour la mise en place de solutions techniques visant à consolider les fondations du presbytère

Madame la maire rappelle le contexte de cette délibération :

Au vu des désordres présentés par ce bâtiment, le presbytère a fait l'objet d'une analyse de sol en 2021 pour identifier ses problèmes sur ses fondations

. A la suite de cette étude la mobilisation d'un cabinet structure pour travailler sur les solutions possibles a été préconisée.

Compte tenu de l'enjeu que représente la mise en sécurité du presbytère la commune souhaite faire appel à une l'entreprise expérimentée sur ce sujet.

L'entreprise BETEBAT sollicitée propose une intervention décrite ci-dessous

-Mission de Base décomposée comme suit :

Relevé sur site, mise en plan, calcul de descente de charges, relation avec le géotechnicien, plan de structure + calculs des renforcements, réalisation du descriptif de travaux et du quantitatif, analyse des offres pour 11 544,00 € TTC

- Suivi des Travaux (durant 3 mois) :

Assistance aux opérations de réception pour 4 056,00 € TTC

Soit un total de 15 600€ TTC

Madame la Maire propose de passer commande à par l'entreprise BETEBAT sur la base du devis détaillé ci-dessus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité par : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstentions :

AUTORISE Madame la Maire à signer la commande de maitrise d'œuvre avec l'entreprise BETEBAT d'un montant de 15 600 € TTC, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier

6. Questions diverses

Pas de questions diverses

La séance du conseil municipal est levée à 19h45

La maire